

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/05/14/2020020999/justel>

Dossier numéro : 2020-05-14/05

Titre

14 MAI 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant l'article 3 de l'ordonnance du 25 avril 2019 instaurant une fiction fiscale transitoire dans le cadre du Brexit

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 22-05-2020 page : 37140

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le délai visé à l'article 2 de l'ordonnance du 25 avril 2019 instaurant une fiction fiscale transitoire dans le cadre du Brexit, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2020.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.